Conseil Municipal De la Jeunesse

CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Année 2023 - 2024

Un projet citoyen à l'initiative des jeunes du village

Pourquoi un Conseil des Jeunes à Saint-Paul ?

À l'occasion des élections municipales de 2020, la municipalité s'était engagée pour la création d'un espace d'échanges et d'actions au sein duquel les jeunes de notre village pourraient être associés à la vie locale.

Aussi, si dans notre République le droit de vote n'est accordé qu'à l'âge de 18 ans, il est juste de donner aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs idées pour leur espace de vie.

Il est en effet fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. L'objectif est donc de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la réalisation de projets concrets et adaptés.

Le conseil municipal de la Jeunesse aspire donc à devenir cet espace d'échanges et de créations privilégié des jeunes de notre village.

Composé de douze jeunes élus âgés de 9 ans à 18 ans, il a la charge de représenter la jeunesse de notre territoire et est un espace citoyen au sein duquel les jeunes pourront faire vivre leurs différentes aspirations.

Il s'inscrit également dans une démarche pédagogique visant à faire de ces jeunes élus de futurs citoyens accomplis. Les élus et du personnel formé encadrent les différentes activités du conseil afin de guider et d'éduquer les jeunes à la vie publique locale et aux enjeux territoriaux.

Véritable outil du dialogue entre élus et jeunes citoyens, il est également l'occasion de tisser un lien privilégié entre la population et le conseil municipal adulte.

Les élections au Conseil

Comment devenir candidat ?

Pour candidater à ton conseil municipal de la Jeunesse, il faut avoir entre 9 ans et 18 ans et vivre à Saint-Paul.

Si tu réponds à ces critères, tu peux déposer ta candidature en mairie.

Pour être valide, celle-ci doit comporter une lettre exposant tes idées ou tout simplement ta motivation. Il faudra aussi une autorisation parentale signée par tes parents et une cession de droit à l'image. Tu peux aussi fournir une fiche de renseignements.

⚠ Si tu as 9 ans, il faut que tu sois scolarisé en CM1 minimum !

Qui peut voter ?

Pour voter, il suffit d'avoir entre 9 ans et 18 ans et vivre à Saint-Paul.

Comment se déroulent les élections ?

Une fois que tu as déposé ta candidature, la mairie te convoquera à l'occasion d'une réunion publique te permettant de connaître tes élus, mais aussi de présenter ta candidature si tu le souhaites.

Le jour du vote, tu peux venir en mairie entre 8 heures et 18 heures pour voter sous la supervision d'un parent. La mairie mettra à ta disposition une urne et un isoloir afin que ton vote soit secret.

À la fin de cette journée, la mairie procède au décompte des

voix. Sont élus les candidats recevant le plus de voix en fonction des collèges électoraux.

Mais, c'est quoi les collèges électoraux ?

Les collèges électoraux servent à partager les sièges de ton conseil des jeunes entre les différentes classes d'âge. Il en existe trois :

- Le collège élémentaire : 4 sièges pour les CM1 et CM2.
- Le collège collégien : 4 sièges de la 6e à la 3e.
- Le collège lycéen : 4 sièges de la 2d à la terminale.

Et que se passe-t'il s'il n'y a pas assez de candidats ?

S'il n'y a pas assez de candidats, sont élus les candidats ayant le plus de voix, tout simplement !

⚠ Si les 12 sièges ne sont pas occupés après les élections, saches que tu peux tout de même te présenter. Il suffira de prendre rendez-vous avec l'élu-coordinateur et d'être élu à la majorité des membres du Conseil.

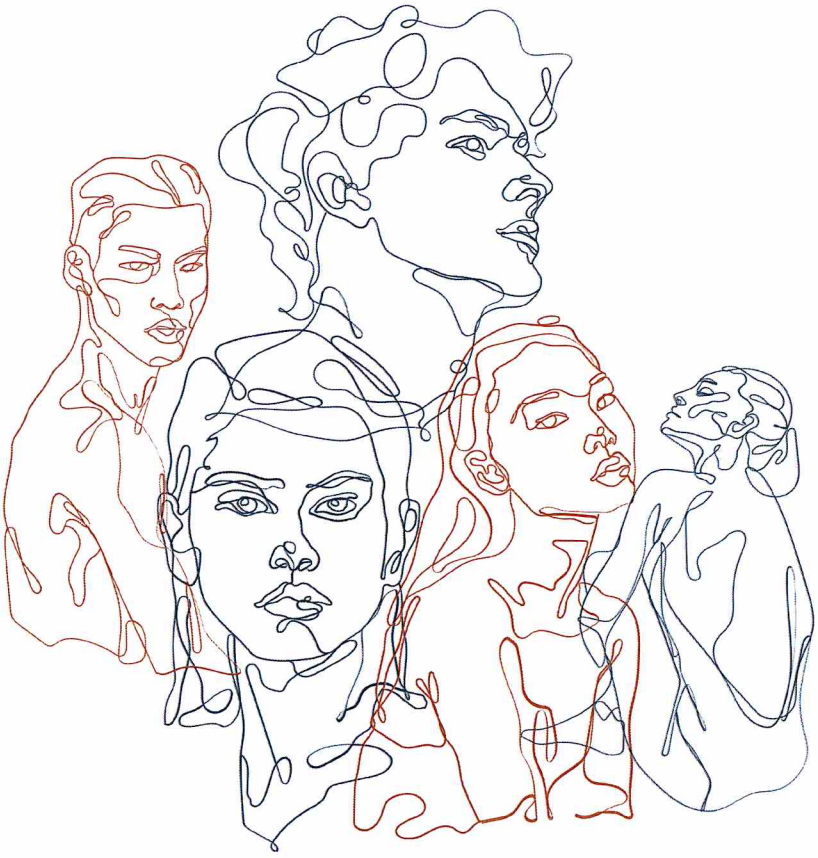

Le fonctionnement du Conseil

Quand et comment se déroulent les réunions du Conseil ?

Si tu es élu, une première réunion du Conseil se tiendra quelques semaines après les élections. Tu seras directement invité par l'élu-coordinateur.

À l'occasion de cette première réunion, tu pourras faire la connaissance de l'équipe pédagogique et de tes camarades élus. Tu pourras, avec eux, créer des commissions sur les thèmes qui te semblent intéressants (environnement, sport, activités, etc.).

Le reste de l'année, le Conseil se réunit au minimum deux fois. Tandis que les commissions se réunissent au minimum cinq fois.

Et si je ne peux pas venir ?

Si tu as un empêchement, pas de panique, il te suffit de contacter l'élu-coordinateur ou un animateur pour signaler ton absence.

En cas d'absence imprévue, pas de soucis, contacte rapidement l'élu-coordinateur pour la justifier.

⚠ Attention, si tu es régulièrement absent de manière injustifiée tu risques une radiation.

Quels sont mes devoirs en tant qu'élu ?

Jeune élu, tu t'engages à participer aux réunions du conseil, aux groupes de travail et aux projets que tu choisis de mener.

Représentant des jeunes, tu participes activement à l'information et à l'expression des jeunes de la commune, tu dois donc être à l'écoute et respecter les opinions de chacun.

Et quels sont mes droits ?

Élu, tu prendras une part active à la politique communale et tu pourras t'exprimer sur les sujets concernant la jeunesse de la commune.

Tu pourras proposer des projets et des actions auprès des élus adultes.

Il te sera aussi possible d'imaginer des activités destinées à la jeunesse sur Saint-Paul ou dans les communes voisines.

Comment sont prises les décisions du Conseil ?

Les décisions du Conseil sont adoptées par un vote à main levée.

Pour être adoptée, une décision doit recueillir le vote de la majorité des membres présents au moment du vote.

⚠ Lorsqu'une décision est adoptée, celle-ci doit ensuite être approuvée et mise en oeuvre par le conseil municipal adulte.

Qui préside le Conseil ?

Le Conseil des jeunes est présidé par l'élu-coordinateur. Celui-ci est un élu adulte en charge des affaires jeunesse.

Il ouvre les séances du Conseil, et s'assure de la bonne tenue des débats. Il fait remonter au conseil adulte les décisions du Conseil des jeunes.

À ses côtés, il y aura des animateurs, qui seront là pour animer les séances et les activités du Conseil. Ils seront les facilitateurs de la parole et t'aideront dans tes diverses missions.